



BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil municipal du 13 Avril 2021

LES OBJECTIFS BUDGETAIRES 2021

LES OBJECTIFS BUDGETAIRES

1) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement

Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en se donnant pour objectif la règle des 1,2%.

2) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population

L'objectif est de contenir l'évolution de notre masse salariale tout en conservant un personnel qualifié pour offrir un service de qualité à la population.

3) Maintenir voire augmenter la Capacité d'Autofinancement

En complément de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous allons poursuivre la recherche de subventions pour nos différents projets et lancer une réflexion pour accroître nos recettes de fonctionnement.

4) Maintenir notre politique d'investissement

A la fin 2020, la capacité de désendettement de la commune est de 4,7 ans.
La situation financière de notre commune nous permet d'envisager la réalisation de nouveaux investissements structurants et éventuellement le recours à l'emprunt.

La section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2021	OBJET	PROPOSITION 2021
Charges générales	1 327 708,00 €	Atténuations de charges	35 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 396 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	218 360,00 €
Autres charges de gestion courante	593 005,00 €	Impôts et taxes	3 106 492,00 €
Charges financières	133 198,18 €	Dotations et participations	951 401,00 €
Charges exceptionnelles	21 700,69 €	Autres produits de gestion courante	73 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 860,00 €	Produits exceptionnels	59 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	151 459,35 €	Travaux en régie	55 000,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	1 151 835,60 €	RESULTAT REPORTE	1 308 513,82 €
TOTAL	5 806 766,82 €	TOTAL	5 806 766,82 €

Soit une évolution de + 1 % pour les dépenses de gestion courante et de + 2,5 % pour les recettes de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement

1) La fiscalité

Pas de hausse de taux. Transfert de la part départementale de la Taxe Foncière avec application du coefficient correcteur. Revalorisation des bases de 0,2 %.

Le produit attendu est de 1 421 011 € (1 365 625 € en 2020).

2) La DGF

La dotation globale de fonctionnement sera d'environ 363 000 € (baisse d'environ 24 000 €).

Rappel : cela représente un manque de recette annuelle de 367 349 € et un manque cumulé de recettes de 1 991 338 € depuis 8 ans.

3) La Taxe sur la consommation finale d'électricité

La réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité acquittée par les fournisseurs d'électricité devrait nous apporter une recette prévisionnelle estimée à 47 000 €.

4) Les autres dotations et recettes

Dotation de solidarité rurale d'environ 79 000 € (stabilité).

Dotations de compensation et de solidarité :

La dotation versée par la Métropole du Grand Nancy devrait également être stable avec environ 1 801 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

1) La masse salariale

La masse salariale est relativement stable avec un montant de 2 396 000 € (augmentation d'environ 0,12 %).

Plusieurs mesures gouvernementales vont entraîner une hausse de la masse salariale (revalorisations indiciaires et indemnité de fin de contrat).

La participation de la commune à la mise sous pli pour les prochaines élections a été également budgétée.

2) Les charges à caractère général

D'un montant prévisionnel de 1 327 708 €, les charges à caractère général restent contenues, malgré la crise sanitaire qui nécessite des crédits supplémentaires (masques, gants, produits de désinfection, ...).

3) Les subventions

En 2021, le budget reste sur le principe du maintien des subventions aux associations avec une enveloppe de 267 905 €.

La subvention d'équilibre versée au CCAS est budgétée à 190 000 € principalement en raison de la création d'un poste de catégorie A.

La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2021	OBJET	PROPOSITION 2021
Immobilisations incorporelles	66 500,00 €	Subventions d'investissement	277 090,00 €
Immobilisations corporelles	285 261,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	38 420,00 €
Immobilisations en cours	926 409,00 €	Autres immobilisations financières	1 000,00 €
Remboursement d'emprunts	137 137,78 €	Amortissements des immobilisations	151 459,35 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €	virement de la section de fonctionnement	1 151 835,60 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €		
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	119 497,17 €		
TOTAL	1 619 804,95 €	TOTAL	1 619 804,95 €

Soit une évolution de + 8 % pour les dépenses d'équipement et de – 7,7 % pour les recettes d'équipement.

Les dépenses d'investissement

Pour 2021, le montant des investissements directs est de 1 278 170 €.

Rappel : chaque année nous avons un besoin récurrents de 375 000 € pour entretenir notre patrimoine.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour cette année.

Détail des Dépenses d'investissement (équipements)

Immobilisations incorporelles
66 500 €

Dont :

Etudes : salle des fêtes, extension de l'école du centre et mur du parc de la MJC

Logiciels

Immobilisations corporelles
285 261€

Dont :

Terrains nus, remplacement tractopelle, Pose de jeux en extérieur, écrans interactifs, agencement et mobilier médiathèque

Immobilisations en cours
926 409 €

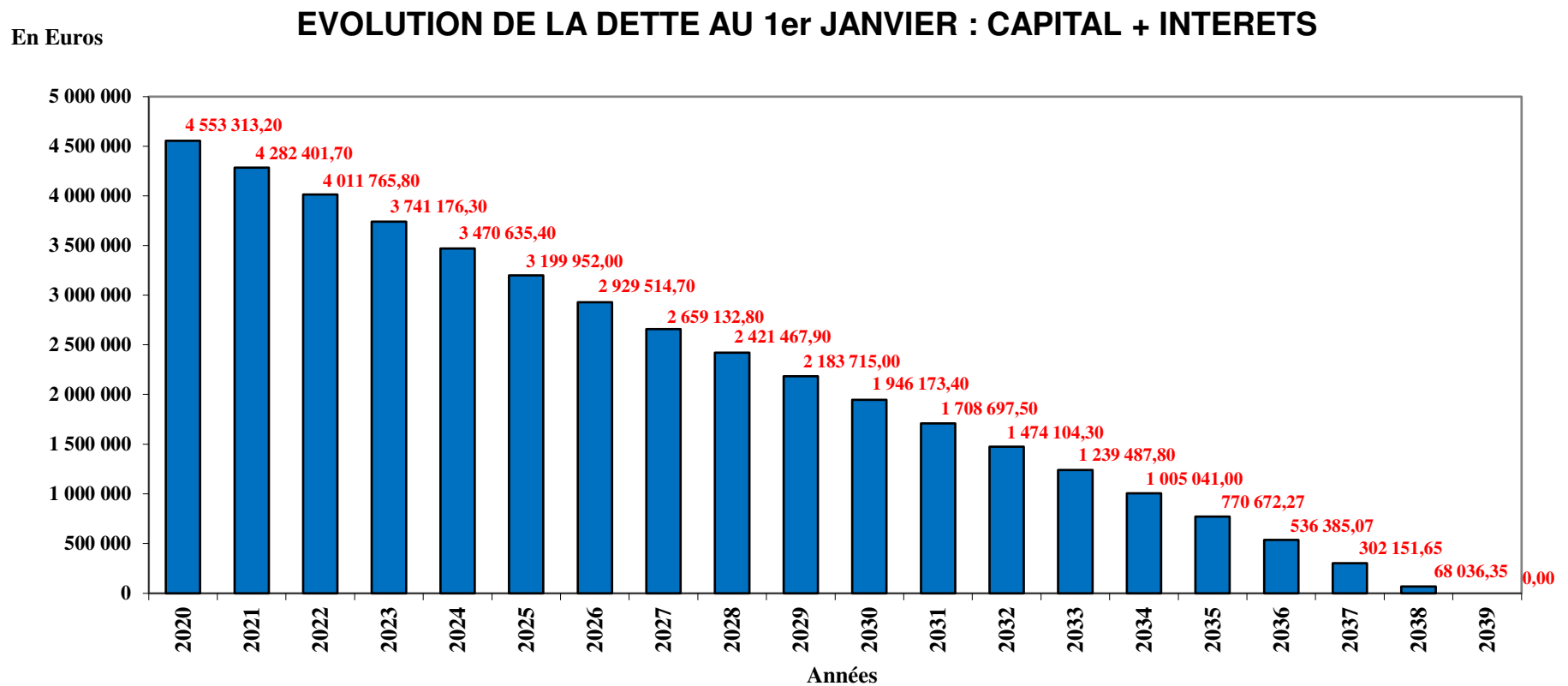
Dont :

Création d'une médiathèque, réparation du mur du parc de la MJC, toiture Ecole du centre, réfection façade mairie, remplacement climatisation mairie, remplacement de fenêtres à l'école de la Madeleine

La dette de notre commune

L'évolution de la dette

Sans nouvel emprunt pour 2021, le capital restant dû continue de diminuer.



CONCLUSION

Le Budget Primitif 2021 a repris l'ensemble des demandes validées par les différentes commissions.

C'est un budget ambitieux pour répondre aux attentes de nos habitants.

Ce budget ne prévoit ni augmentation d'impôts ni emprunt nouveau mais nous pensons à l'avenir ce qui nous incite à réfléchir à de nouvelles ressources pour les investissements de demain. C'est pourquoi nous prévoyons dès à présent la majoration du taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour les années à venir.